



Au  
Président du Conseil d'Administration  
des Services d'Incendie et de Secours du Nord  
18 rue de Pas  
CS 20068 – 59028 Lille Cedex

A Denain, le 30 Octobre 2014

Objet : situation CHS / sous-comité

Monsieur Le Président,

A plusieurs reprises, suite à des modifications d'emploi du temps du Président Léty, la réunion du sous-comité CHS du G4 a été annulée. Elle a fini par se tenir ce 14 octobre, dans les C.I.S. suivants : Mortagne du Nord, Vieux Condé, Bruay /Escaut et St Amand les Eaux. Les quelques jours précédents ces visites, notre organisation, représentée par David Mirland, a pris contact par mail et téléphone, afin d'ajouter à l'ordre du jour, différentes questions, à savoir :

- Courrier adressé au Président Lety, en date du 5 septembre, et resté sans réponse depuis.

- CIS Aulnoy (G4): des changements de cycle de travail ont amené les agents à occuper des locaux à sommeil, situés en face du CIS. Nous voyons ainsi le retour des « lits chauds », avec la problématique de l'hygiène ... La rue est ouverte à la circulation et n'est pas sécurisée pour les agents... Le CHSCT, à la vue de ces éléments nouveaux, a-t-il effectué un compte rendu sur cette situation ?

- CIS Anzin (G4) : Le 22 septembre devait se tenir au CIS Anzin la réunion, qui pour des raisons de planning du Président Léty, a été annulée. Le tableau de classification des CIS répond à des besoins opérationnels en matériels et personnels. Aujourd'hui, la situation du CIS Anzin est préoccupante, celui-ci est en mode dégradé permanent... Cette situation risque de perdurer ... (mode dégradé dans les engins ne permettant plus aux agents de travailler conformément aux GNR, et par voie de conséquence, en sécurité...stress...).

- Pour les CIS Vx Condé et St Amand : pouvez-vous me joindre les enquêtes CHS réalisées pour tous les accidents de travail en 2013 et 2014, avec les noms et fonctions de ceux qui les ont réalisées ?

- Sur les relevés de prescriptions et de préconisations : le délai sur « l'action » : qu'entendez vous dans le temps « le délai »?

- Pouvez-vous me transmettre par mail les précédents PV des dernières visites de ces 4 CS.

Notre représentant n'a eu aucun retour du Pole hygiène et sécurité.

Ce mardi 14 octobre, autour de la table, seul David Mirland mandaté par notre organisation était présent, accompagné des représentants de l'administration.

En préambule, le Président Léty a ouvert la séance. Aucun additif sur l'ordre du jour en ce qui concerne nos questions n'a été fait. Au bout de quelques minutes, une présentation du chef du CIS a été réalisée... (Signalant notamment le nombre d'interventions, à savoir une moyenne de 200 sorties par an).

Notre représentant a demandé la parole en posant la question suivante : Est-ce que vous rencontrez des problèmes sur le suivi de la formation continue, sur le port de l'appareil respiratoire, sur les tests, sur la mise en place (formateurs, manœuvre, matériels pour les réaliser) ?

Effectivement, des éléments essentiels à la sécurité des agents qui interviennent dans des milieux viciés et confinés...

Le SDIS 59 répond à un cahier des charges national, régi par des GNR , mais aussi, suite à des incidents et accidents dramatiques (tel que l'accident de Bailleul par exemple). Il a mis une politique de formation efficace afin d'amener l'ensemble des utilisateurs de ces appareils à être plus aguerris. Cependant, le SDIS59 a toutefois conscience que dans certains CIS éloignés géographiquement, les sapeurs-pompiers (le plus souvent SP volontaires) sont amenés à faire face aux mêmes risques que le reste du département. Cependant avec une moyenne de 200 interventions par an, des difficultés peuvent et se font sentir... !!

Sans vouloir développer davantage notre question, il nous apparaît nécessaire d'aborder ces sujets, surtout quand il s'agit de la sécurité des personnels en intervention.

Le Cdt Bouche, responsable du Pôle Hygiène et Sécurité, n'a pas pris le soin de laisser répondre le Chef de centre du CIS Mortagne, en annonçant d'un ton autoritaire que ça n'était pas l'endroit pour discuter de ce sujet, ajoutant même : « que si on voulait, tout était sécurité ! »

Etonnement et stupéfaction de notre représentant CHS, qui se voit interdire de poser des questions directement liées à la sécurité des personnels.

S'agit-il pour le Commandant Bouche d'une manœuvre, afin de nous faire taire ou alors d'incompétence ? Les missions des CHS sont clairement établies par la réglementation. Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 détermine à travers ses différents articles les règles relatives et à la sécurité et contrôle de leur application. De plus, à la veille du renouvellement des CHSCT de la Fonction Publique Territoriale, le décret du 3 février 2012 ainsi que la circulaire du 12 octobre 2012 donnent toutes les compétences de droit privé concernant les missions de cette commission. A travers ces réglementations, l'obligation de sécurité, de résultat s'impose de la même manière.

Le fait d'interdire ce genre de question place ainsi le Cdt Bouche, dans de l'entrave caractérisée, selon les articles L 263-2-2 et L. 482-1.

Le Président Léty a repris la parole en annonçant que David Mirland « n'était pas correct », par rapport à tout le travail fourni depuis des années ...

Notre organisation représentée par David Mirland tient à faire remarquer que depuis de nombreuses années, elle travaille sur certains sujets, au côté de l'administration (différents groupes de travail, études, analyses, etc.) afin de permettre à notre établissement public, de maintenir un service public de qualité, tout en garantissant conjointement l'amélioration des conditions de travail de tous ses salariés.

Suite aux transferts imposés par la départementalisation, le SDIS 59 a hérité de centres de secours insalubres, dépendant à cette époque des mairies et regroupement de communes et à des problématiques liées aux faibles effectifs consentis.

D'ailleurs, le canevas départemental d'incendie et de secours a mis en évidence ces nombreuses carences, dans le sud du département.

Nous sommes et restons parfaitement conscients et respectueux du travail fourni et des décisions validées par l'administration (et ses politiques) en terme d'infrastructures et matériels opérationnels.

En aucun cas, nous sommes indifférents, ni ne nions toutes ces améliorations, tant nous y avons activement participé. Nous ne souffrons nullement d'amnésie !!

Dans ces conditions et puisque la parole de notre représentant dans ses missions était obstruée, celui-ci a sagement préféré, plutôt « que de vous accompagner » (dans des débats stériles et complaisants), vous souhaiter une bonne journée et quitter la salle.

Cet incident (de plus) ne fait que constater une accumulation de dysfonctionnements du CHS sur l'ensemble de notre département. Il renforce simplement notre détermination sur le fait que cette commission ne peut plus fonctionner en l'état.

De nombreux courriers et interventions sur l'Hygiène et la Sécurité sont restés sans réponses (courriers du 19 août 2014 et du 10 septembre 2014).

Nous pensons qu'il est plus qu'urgent d'organiser une table ronde, afin de discuter sur le fonctionnement du CHSCT.

Dans l'attente de vous lire, Monsieur Le Président, veuillez agréer l'expression de notre profond respect.

Le Secrétaire Général.  
Quentin DE VEYLLDER



Copies au : - DDSIS  
- Pôle CHSCT  
- Inspection du travail.